

## **En plus des corrections, la Commission de l'environnement propose des affaiblissements supplémentaires**

Berne. 18.08.2020. **Lors de sa réunion d'hier, la commission de l'environnement du Conseil des États a confirmé l'affaiblissement du projet de loi sur le CO2 du Conseil national et en a apporté de nouveaux affaiblissements. Néanmoins, la Commission suit la légère amélioration de l'objectif de réduction des émissions en Suisse du Conseil national. La large alliance de la société civile est déçue de ces affaiblissements supplémentaires et exige que le Conseil national et le Conseil des États mettent le cap sur une protection efficace du climat.**

L'Alliance Climatique se félicite de la légère augmentation de l'objectif national de protection du climat, qui doit encore être confirmé par le Conseil des États. Même s'il est clair que cet objectif n'est pas encore suffisant au vu de l'urgence de la crise climatique : "Pour que la Suisse puisse apporter sa juste contribution au respect de l'Accord de Paris sur le climat, le taux annuel de réduction des émissions doit être deux fois plus élevé à l'avenir", déclare Christian Lüthi, directeur de l'Alliance Climatique.

L'Alliance Climatique se félicite également de la correction de la tentative du Conseil national d'assouplir les sanctions pour les importations de véhicules. "Investir l'argent provenant des amendes pour des objectifs climatiques manqués dans le trafic routier au lieu de l'utiliser pour la prévention des dommages climatiques, comme une minorité veut encore le faire, est une logique perverse", déclare Anders Gautschi, directeur de l'ATE.

En même temps, cependant, l'Alliance Climatique est consternée que la CEATE-E non seulement veuille suivre les affaiblissements du Conseil national, mais qu'elle se retrouve même à d'autres égards derrière la version du Conseil national.

- Selon la CEATE-E, les évaluations de l'impact environnemental des nouveaux projets ne devraient pas inclure une évaluation de leur compatibilité climatique. "Afin de garantir la compatibilité climatique, il est urgent d'établir des conditions contraignantes pour les nouvelles infrastructures et installations", déclare Patrick Hofstetter, expert en protection du climat au WWF Suisse. Il est donc d'autant plus surprenant que les grands producteurs de CO2 soient maintenant même officiellement exclus de l'obligation de réduction.
- En outre, les limites d'émission pour les bâtiments ne deviendront obligatoires pour tous les cantons qu'à partir de 2026 au lieu de 2023, bien qu'elles n'entrent en vigueur que lorsque les nouveaux systèmes de chauffage seront remplacés.
- Dans le cadre de la taxe sur les billets d'avion pour les jets privés, seuls les plus grands avions seront désormais soumis à la taxe, même si ceux-ci ne représentent qu'une part négligeable du trafic aérien. Selon la Commission, cette mesure vise à donner un avantage concurrentiel à Pilatus, qui est même présent sur le marché des petits jets privés. Le slogan "la politique climatique est aussi une politique économique" a manifestement été mal compris, car les aspects nécessaires à la protection du climat font désormais défaut.

Face à ces affaiblissements imminents, l'Alliance Climatique appelle le Conseil des États et le Conseil national à s'abstenir de prendre des décisions qui affaiblissent encore davantage la protection du climat. Le Conseil national et le Conseil des États doivent maintenant se conformer à la volonté de la population et mettre le cap sur une protection efficace du climat. S'abstenir d'agir n'est pas une solution à la crise climatique.

### **Contacts**

Christian Lüthi, directeur de l'Alliance Climatique,  
[christian.luethi@klima-allianz.ch](mailto:christian.luethi@klima-allianz.ch), 076 580 44 99

Patrick Hofstetter, expert en protection du climat au WWF Suisse,  
[Patrick.Hofstetter@wwf.ch](mailto:Patrick.Hofstetter@wwf.ch), 076 305 67 37

Anders Gautschi, directeur de l'ATE, [Anders.Gautschi@verkehrsclub.ch](mailto:Anders.Gautschi@verkehrsclub.ch), 079 960 11 71